

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES GRANDS AMIS	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 01 octobre 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Discussion avec l'exploitante au sujet de la diminution du matériel dans le local pour faciliter et alléger la désinfection.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les recommandations de santé publique durant la période de pandémie de la COVID sont respectées par l'établissement.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 octobre 2020

Date

original signé par

Yvette Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 octobre 2020

Date